



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc)
JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 3 juin 2024

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 3 juin 2024 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2^e étage, Saint-Claude.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Marco Scrosati, conseiller district 4

Est absent : **M. Yves Gagnon, conseiller district 3**
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 3 JUIN 2024

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande de dérogation mineure : marge pour nouvelle résidence au 184, ch. Larochele
- 5- Période des questions
- 6- Incendie
 - a) Entente intermunicipale avec Richmond
 - b) Nouveau pompier
- 7- Voirie
 - a) Dos d'âne installés – chemin St-Pierre
 - b) Réserve d'abrasif
- 8- Loisirs
 - a) Terrain de balle – modification travaux et cout additionnel
 - b) Camp de jour -nomination apprenti-stage SAE
 - c) Surface jeu de Pickleball
 - d) Souper bénéfice
- 9- Association des eaux et Berges : invitation à l'assemblée générale 5 juin
- 10- Destruction d'archives
- 11- Dépôt du rapport barrage (visite de reconnaissance)
- 12- Dépôt rapport des faits saillants 2023

- 13- Période de questions
- 14- Comptes
- 15- Correspondance
- 16- Varia

2024-06-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

2024-06-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Etienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 6 mai 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 184, ch. LAROCHELLE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, explique la recommandation du CCU et il mentionne la position du comité consultatif d'urbanisme de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

Le maire invite les personnes présentes à se faire entendre sur le sujet.

Aucune question

2024-06-03 DEMANDE DÉROGATION MINEURE : MARGE POUR NOUVELLE RESIDENCE AU 184, CH. LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel St-Hilaire et M. Yves St-Hilaire ont fait une demande de dérogation pour le 184, chemin larochele concernant le lot 5 817 746;

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'avoir une marge de recul arrière (cours inversée) d'environ 3.57m au lieu de 5m;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement de plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder la dérogation mineure cause un préjudice au requérant; pièces moins grandes pour le style de vie de leur jeune famille.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet de porter préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

CONSIDÉRANT QUE la forme du rond-point rend le terrain du demandeur dans une forme non conventionnelle et qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure no 2024-06-03 ccu 2024-05-375 demande dérogation mineure 2024-05-0001.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'accepter et d'accorder la dérogation mineure, marge de recul à 3,57m au lieu de 5m.

Que les opérations de déneigement seront poursuivies comme à l'habitude en poussant la neige à cet endroit, au rond-point.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INCENDIE :

2024-06-04 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que l'entraide automatique est nécessaire afin de répondre aux exigences des orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Saint-Claude peut se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivantes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) ainsi que de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre s-3,4) pour conclure une entente relative à la fourniture de service incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Etienne Hudon-Gagnon et résolu

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, greffière-trésorière, France Lavertu à signer une entente relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies et de sauvetage pour le service incendie de Saint-Claude avec le service de sécurité incendie de Richmond.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

2024-06-03 NOUVELLE CANDIDATURE- POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le département incendie a reçu la candidature de pour le poste de pompier volontaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la nouvelle personne, Léa Guillemette, soit acceptée comme pompier volontaire pour la brigade d'incendie pour une période de probation d'une durée de 6 mois aux conditions énumérées ;

QUE le poste de pompier volontaire est assujéti aux conditions suivantes ;

- avoir au moins 18 ans ;
- être jugé physiquement apte à devenir membre du service de sécurité incendie, en fournissant une évaluation médicale signée par un médecin ;
- remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 269 du Code municipal du Québec ;
- résider ou travailler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Claude ou à proximité ;
- détenir et maintenir valide un permis de conduire permettant la conduite des véhicules d'intervention du service (classe 4A).

QUE le candidat soit assermenté pour entrer en fonction.

QUE l'entente de travail (2024 – 2028) est en vigueur pour les conditions de travail.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

VOIRIE :

DOS D'ANE INSTALLES – CHEMIN ST-PIERRE

Monsieur le maire informe l'assistance que les dos d'âne installés sur le chemin St-Pierre seront maintenus en place.

- Installés à la suite de demandes de citoyens pour diminution de vitesse
- Les installations ont été établies selon les recommandations de la Sûreté du Québec (endroits stratégiques)
- Tous changements nécessitent une période d'essai et d'adaptation pour 2024
- Le conseil réévaluera la pertinence après la saison.

2024-06-04 RÉSERVE D'ABRASIFS ET DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en prévision de la période hivernale faire des provisions d'abrasifs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en prévision de bris majeurs ou des réparations printanières, faire des provisions de gravier durant la période de fermeture des bancs de gravier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

De faire la réserve d'abrasifs (environ 800 tonnes) pour la saison hivernale 2024-2025.

De faire aussi une réserve de gravier pour environ 700 tonnes.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE

2024-06-05 AUTORISATION POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE L'AGRANDISSEMENT TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé des travaux d'agrandissement au terrain de balle par la résolution no 2024-02-16 au montant d'environ 85 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a ajouté des travaux (changement de tous les poteaux de lumières, augmentation de la longueur des clôtures ainsi que la hauteur, barrière, balcon pour l'assistance, travaux d'estrade, meilleur drainage et rock à fracturer, etc.)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

QUE le conseil autorise l'ajout de travaux pour le projet terrain de balle bonification et agrandissement pour un montant supplémentaire de 55 000\$.

QUE le fonds des investissements sera utilisé tel que la résolution no 23-12-21, les subventions reçues ainsi qu'un transfert de fonds de la voirie déneigement.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

CAMP DE JOUR

52 inscriptions actuellement au camp de jour.

2024-06-05 NOMINATION APPRENTI-STAGE POUR LE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude offre le service de camp de jour pour les enfants durant la période estivale et elle profite du programme apprenti-stage offert par le Carrefour Jeunesse Emploi de Richmond.

Le Carrefour Jeunesse Emploi subventionne des candidatures pour le poste d'apprenti-stage pour le SAE ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'engager les animateurs-apprentis selon la subvention obtenue soit ; Ludovic Marcoux, Jacob Roy, Lucas Lussier.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

2024-06-06 SURFACE JEU DE PICKLEBALL

CONSIDÉRANT QUE la surface de la patinoire nécessite des réparations pour une meilleure surface pour jouer au pickleball ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Entraide contribuera à la réalisation de l'amélioration (4 000\$)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'engager la compagnie Stonhard pour faire une surface antidérapante pour permettre des jeux et une patinoire l'hiver ainsi que les lignes requises pour un montant de 19 000\$

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

2024-06-06 SOUPER - BENEFICE

CONSIDÉRANT QUE l'évènement « SOUPER BÉNÉFICE » est souhaité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Etienne Hudon-Gagnon et résolu de changer le met soit du canard au lieu du bison afin d'offrir un clin d'œil aux canardières sur notre territoire. La formule buffet soit retenue pour, la date de l'évènement sera le 19 octobre 2024.

QU'une partie musicale et animation de la soirée est autorisée.

DE retenir les services de Festin Royal pour le buffet de canard pour +/- 120 invités.

D'allouer un budget pour la décoration de l'évènement pour un montant fixe de 300\$ incluant les taxes.

QUE le conseil fixe le coût du billet souper soirée à 75\$ taxes comprises.

D'offrir un billet pour le souper soirée « Le Bison en fête » aux employés, aux pompiers volontaires et aux élus, et ce au coût de 60\$ chacun.

DE contribuer à un organisme à but non lucratif, soit l'organisme la maison e famille les Arbrisseaux, pour un montant minimum de 2 000\$ en don.

D'autoriser l'intervenant en loisirs, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à faire venir le permis de boisson requis ;

D'offrir gratuitement une paire de billets pour le souper soirée bénéfice aux personnes suivantes :

- Monsieur Hervé Provencher, maire
- Monsieur Alain Rayes, Député fédéral
- Monsieur André Bachand, Député provincial
- Organisme

D'offrir aussi des billets à la compagnie Canard du Lac Brome si elle contribue pour une commandite à l'évènement.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT DESIRE INVITER LES ELUS DE LA MUNICIPALITE DE ST-CLAUDE A SON AGA

Le conseil d'administration de l'Association des eaux et berges du lac Boissonneault invite les élus et la population en générale à son AGA qui se tiendra le mercredi 5 juin à 19 heures à la salle du centre "Aux Quatre Vents".

Vous êtes tous les bienvenus.

2024-06-07 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé l'archiviste et gestionnaire d'informations, Michel Hamel, au niveau de la gestion des archives et des documents ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de procéder à la destruction de tous les documents mentionnés dans la liste des documents à détruire (2024-05-09).

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

DÉPÔT RAPPORT DE VISITE DE RECONNAISSANCE BARRAGE

La directrice générale dépose le rapport de visite de reconnaissance du barrage Bazin – 2024 réalisée par Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement en date du 28 mai dernier.

DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2023

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.

La rémunération des élus à la Municipalité de Saint-Claude en 2023 était la suivante :

Maire 9 425\$	Allocation 4 713\$
Conseillers (ères) 3 142\$	Allocation 1 571\$

En plus, le maire recevait à titre de membre du conseil de la MRC du Val-Saint-François une rémunération de 3 262,27 \$ et une allocation de dépenses de 1 631,27\$.

**FAITS SAILLANTS 2023
INVESTISSEMENTS**

Projets	Montants
Pince de survie incendie	49 423 \$
Recouvrement section Rang 7	48 774 \$
Réfection de chemin St-Cyr	58 266 \$
Réfection Rang 9	25 629 \$
Équipement sens unique	13 906 \$
Parc de l'église (éclairage)	26 850 \$
Moins de 10 000\$	
3 habits pompiers	7 540 \$
Bois réparation pont	5 343 \$
Gouttière abri centre aux Quatre vents	2 310 \$
Fournaise centre aux Quatre vents	2 698 \$
Ordinateur bureau municipal	2 068 \$
Total des acquisitions d'immobilisations	242 807 \$

Subventions gouvernementales reçues	68 000 \$
-------------------------------------	-----------

La diffusion sur le territoire auprès des citoyens sera réalisée par l'info municipal de juillet 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions ou commentaires concernant l'étude du barrage, les panneaux de signalisation, les dos d'âne, la piste cyclable, un quai, la sonde au barrage, les champs d'épuration.

2024-06-08 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202400434 à 202400528 pour un montant total de 225 339,55\$.

Les paies du mois de mai 2024 pour un total 46 339,51\$.

ADOPTION : 3 POUR 3 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de mai 2024.

VARIA

Aucun point

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 38 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu,
Directrice générale et greffière-trésorière